



13 février 2017

## Communiqué de presse

---

### Travaux de construction d'écrans anti-bruit sur la commune de Trignac RN171 - Déviations mises en place

---

À partir du 13 février 2017 des nouvelles mesures de restriction de la circulation vont être mises en œuvre.

**La circulation sera interdite sur la RN171 dans les deux sens de circulation entre l'échangeur de Montoir de Bretagne et l'échangeur de Certé.**

**Cette mesure sera mise en œuvre du lundi au vendredi de 21 h à 6 h pendant la période du lundi 13 février au vendredi 17 février 2017.**

Les itinéraires de déviation suivants seront mis en place :

pour le sens Nantes – Saint-Nazaire :

- suivre l'itinéraire conseillé à partir de l'échangeur des Six Croix ;
- pour la direction Montoir-de-Bretagne et Trignac, continuer sur la RN171 jusqu'à la sortie de l'échangeur de Montoir-de-Bretagne.

pour le sens Saint-Nazaire – Nantes :

- à partir de l'échangeur de Certé, pour les véhicules ayant une hauteur inférieure à 4,20 mètres, emprunter l'itinéraire conseillé ;
- à partir de l'échangeur de Certé, pour les usagers de véhicules ayant une hauteur, chargement compris, supérieure à 4,20 mètres, suivre l'itinéraire S2.

Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

De plus, du jeudi 16 février 2017 jusqu'en juin 2017, l'accès à Trignac à partir de la RN171 dans le sens Saint-Nazaire – Nantes sera fermé. Pendant cette période, des déviations seront mises en place.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

#### CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,  
Préfecture de la Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)  
02 40 41 20 91 / 92  
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr  
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr